

## Plan de Travail minimum - Base de Contrôle ECOCERT Vigne

Après Vendanges	Avant Débourrement	Après Débourrement	Anti-cryptogamiques	Insecticides, acarifuges	Produits anti-parasitaires autorisés
<p>- 1 à 3 préparations <a href="#">501</a> sur feuilles si possible</p> <p>- 1 à 3 <a href="#">Maria Thun</a> sur travail du sol <a href="#">Compost</a> s'il y a lieu</p>	<p>- 1 rappel <a href="#">Maria Thun</a> au travail du sol</p> <p>- 1 à 3 préparations <a href="#">500 ou 500 préparée</a> sur ou dans le sol (possibilité d'utilisation à d'autres moments de l'année)</p>	<p>1 à 3 préparations <a href="#">501</a> sur feuilles si pas réalisé auparavant (selon conditions météo et physiologie de la vigne et du sol).</p>	<p><a href="#">Orties et prêles</a></p>	<p><a href="#">Orties</a></p>	<p>Cuivre, Soufre, Bacillus Thurengensis, Rotenone exceptionnellement</p>
<p><i>Les dates sont laissées au libre choix du viticulteur, par contre elles devraient être indiquées sur le rapport annuel avec précision. Les tisanes d'Achillée, Camomille, Ecorce de chêne, Mezerum, Pissenlit, Osier et Valériane peuvent être employées à différents stades végétatifs.</i></p>					